

DROIT & PSYCHANALYSE

Vendredi 28 et samedi 29 juin 2013

Sciences Po Paris
Amphithéâtre Albert Sorel – Leroy Beaulieu
27 rue Saint-Guillaume, 75007 Paris
Entrée libre et gratuite, dans la limite des places disponibles

VENDREDI 28 JUIN

— MATINÉE : IMAGINAIRE ET DROIT

9h00 – Accueil et ouverture du colloque

9h10 – **Mikhail Xifaras (Ecole de Droit de Sciences Po)**
Quelques remarques sur les rapports entre le droit et la psychanalyse

9h40 – **François Ost (Facultés Universitaires Saint-Louis)**
Existe-t-il des passions juridiques ?
De Sade au juriste ordinaire, en passant par Shakespeare et Balzac.

10h10 – **Alain Didier-Weill (psychanalyste)**
La psychanalyse, la loi écrite et la loi non écrite

10h40 – Discussion

11h10 – Pause

11h25 – **David Marrani (University of Essex)**
Le *trial* sur le divan : tentative d'analyse de l'événement juridique en
common law

11h55 – **Bertrand Ogilvie (Université Paris VIII/psychanalyste)**
La psychanalyse s'apparente-t-elle à une procédure d'aveu ?

12h25 - 12h55 – Discussion

— APRÈS-MIDI : FIGURES DU SUJET

14h30 – **Denys de Béchillon (Université de Pau)**
L'argument dit psychanalytique dans la controverse juridique

15h00 – **Géraldine Aïdan (Sorbonne Paris I)**
La vie psychique saisie par le droit. L'émergence d'un nouveau sujet de
droit.

15h30 – **Gérard Haddad (psychanalyste)**
Nécessité de l'adaptation juridique et interprétation talmudique

16h00 – Discussion

16h30 – Pause

16h45 – **Etienne Balibar (Université Paris X)**
Sur l'interpellation des sujets en individus

17h15 – **Claire Pagès (Université Paris X)**
Quelques psychogenèses de l'acte criminel

17h45 – Discussion

SAMEDI 29 JUIN

— MATINÉE : L'INTERPRÉTATION QUESTIONS HERMENEUTIQUES

9h00 – Accueil

9h10 – **Bernard Baas (professeur honoraire de philosophie en
classe de khâgne, Lycée Fustel de Coulanges)**
De l'interprétation et de l'ininterprétable

9h50 – **Mi-Kyung Yi (Paris VII / psychanalyste)**
L'interprétation en question dans la psychanalyse

10h30 – Discussion

11h00 – Pause

11h15 – **Delphine Renard (psychologue, psychanalyste)**
Un sens à retrouver ou un sens à trouver ?

11h45 – **Michel Rosenfeld (Cardozo School of Law)**
Le droit en psychanalyse et la psychanalyse dans le droit : confrontation
ou complément ?

12h15 - 12h45 – Discussion

— APRÈS-MIDI : VIOLENCE(S) ET DROIT

14h30 – **Christophe Soulard (Cour de Cassation), Jean Lecaroz
(Cour de Cassation), Vincent Calais (avocat)**
Éléments de réflexion sur les facteurs extra-juridiques susceptibles
d'intervenir dans l'élaboration d'une décision de justice

15h30 – **Monique David-Ménard (Paris VII, psychanalyste)**
Actes et objet en psychanalyse et dans quelques conceptions du droit

16h00 – **Christopher Pollmann (Université de Lorraine)**
La liberté individuelle comme phantasme, contrainte et obligation de
performance (d'après Peter Gabel, Jean-Léon Beauvois et Montesquieu)

16h30 – Discussion
Julie Saada (Université d'Artois)

17h00 – Pause

17h 15 – **Antoine Garapon (Institut des Hautes Etudes sur la
Justice) : Le procès, un rituel obsessionnel**

17h45 – **François Villa (Paris VII, psychanalyste)**

18h15 – 19h00 – Discussion & Clôture

L'objet de ces journées sera de rapprocher la psychanalyse et le droit autour des notions de sujet, de norme et d'interprétation.

Il s'agira en premier lieu de mobiliser le potentiel critique de la psychanalyse afin d'éclairer la pratique du droit dans sa dimension créatrice de rapports sociaux. Loin de se réduire à un ensemble de normes assorti d'organes d'application, le droit a également un rôle *constitutif*: il participe lui-même à la production des objets auxquels il s'applique, est vecteur de transformations. Quel est son rôle dans l'évolution des formes de subjectivité ? Quels sont les liens entre imaginaires, fictions et droit ? Qu'en disent, qu'en font ceux qui oeuvrent dans les champs juridiques et psychanalytiques ?

Pour donner cohésion à ces problématiques, nous porterons une attention particulière à la question de l'interprétation, aujourd'hui rarement posée dans toute sa radicalité. Évincée de l'enseignement du droit en France - où l'on entend encore dire que le syllogisme constitue l'unique horizon mental d'un juge - l'activité interprétative, bien que située au fondement de la démarche psychanalytique, n'a pas été, depuis Ricoeur, l'objet des controverses qu'elle mériterait de susciter. Tracée à grands traits, la situation actuelle témoigne donc d'une *crise des théories traditionnelles de l'interprétation* se traduisant par l'opacité grandissante des pratiques, et par la recherche d'outils conceptuels plus adéquats.

Il peut sembler d'autant plus important de solliciter le contemporain en effectuant un retour sur les notions de sujet et d'interprétation. Plutôt que de soutenir qu'elles s'avèrent *dépassées*, nous espérons montrer qu'elles constituent un *lieu commun* permettant d'enrichir l'approche critique du droit et d'ouvrir la psychanalyse aux questions politiques. Entre psychanalyse et droit, formes de subjectivité et modes de subjectivation, approches normatives et interprétatives : c'est le vaste champ des implications de notre agir que nous aurons loisir de parcourir, et traverser.

Organisation

Olivier Chassaing (Paris X Nanterre, Laboratoire Sophiapol)

Emmanuelle Lê (Sciences Po École de Droit)

Benjamin Levy (Paris VII, UFR d'Études psychanalytiques)

Contact

droit.et.psychanalyse@gmail.com